

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024
CONVOCATION DU 20 SEPTEMBRE 2024

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

- M. le Maire informe l'assemblée que M. PITIOT n'est toujours pas passé à l'étude pour signer le document d'annulation du compromis de vente.
- Mme DUFOUR demande s'il n'y a pas d'association qui s'est créée à ESTREE-BLANCHE contre le projet éolien comme à BLESSY. M. le Maire répond par la négative. Il ajoute que ce qui gêne pour l'association à Blessy c'est la hauteur prévue des éoliennes.
- M. le Maire fait part des remerciements de Sandrine BAVIERE pour la gerbe offerte par la commune suite au décès brutal de son compagnon.

II) AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS 2EME PHASE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS :

M. le Maire fait part du retard considérable (5 mois) qu'ont pris les cabinets de maîtrise d'œuvre et du grand mécontentement qu'il leur a exprimé. M. le Maire présente le calendrier du déroulement des travaux :

- lancement de la consultation : semaine 38 ou 39, la publication doit paraître demain sur Nord Littoral
- Remise des offres, 4 semaines plus tard entre le 18 et 25 octobre
- Analyse des offres et attributions des marchés entre le 31 octobre et le 05 novembre.

M. le Maire fait le point sur les subventions obtenues à ce jour.

M. le Maire fait part de la possibilité pour la commune d'obtenir un fonds de concours pour cette opération. Le fonds de concours vient en complément des subventions déjà obtenues et ne peut être supérieur à la part qui reste à la commune.

Monsieur propose à l'assemblée de faire une demande de fonds de concours auprès de la CABBALR

POUR : 13 UNANIMITE

III) CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS : GARANTIE D'EMPRUNT :

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal au 12 avril donnant un avis favorable à la garantie d'emprunt.

20 h 31 : Arrivée de M. THOREL Guillaume

La garantie d'emprunt demandant un formalisme bien spécifique, la caisse des dépôts et de consignations demande une nouvelle délibération devant notamment :

- mentionner le numéro du contrat de prêt
- le contrat de prêt signé doit obligatoirement être joint en annexe de la délibération dont il fait partie intégrante
- couvrir la durée totale du prêt, en ce compris la durée de préfinancement jusqu'au remboursement de l'intégralité des sommes dues
- contenir de façon explicite la renonciation par le garant au bénéfice de discussion

Le conseil Municipal doit s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

POUR : 13 UNANIMITE

M. le Maire fait part également du retard qu'a pris le chantier suite à la météo pluvieuse de cette année.

IV) VENTE DE PARCELLES AGRICOLES :

M. AMMEUX étant concerné, quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

M. le Maire fait part de la possibilité de vendre des parcelles agricoles incorporées dans les biens communaux suite à la dissolution du CCAS et dont les baux sont arrivés à échéance. M. le Maire énumère les parcelles concernées :

- Parcelle cadastrée section ZB n°30 « les SARS » d'une contenance de 3486 m²
- Parcelle cadastrée section ZB n°99 « le bois renault » d'une contenance de 6398 m²
- Parcelle cadastrée section ZB n°111 « le bois renault » d'une contenance de 6 604 m²
- Parcelle cadastrée section ZE n°17 « la vallée de Fléchinelle » d'une contenance de 895 m²
- Parcelle cadastrée section AK n° 39 « Le mont Pouret » d'une contenance de 3 167 m²

M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 0 € 57 le m² (zéro euros et cinquante-sept cents le m²) soit 5 700 € l'hectare, comme le prix de vente de la parcelle ZD n°7 vendue à M. MASSET.

POUR : 12 UNANIMITE

M. le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à la vente de ces parcelles.

POUR : 12 UNANIMITE

M. AMMEUX revient dans la salle et reprend part au débat

V) SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE :

M. le Maire fait part que dans le cadre d'une promotion interne, un agent est inscrit sur la liste d'aptitude des rédacteurs territoriaux pour l'année 2024.

Afin de nommer l'agent à ce grade, il propose de créer un poste de Rédacteur à temps complet et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe au 15 décembre 2024.

POUR : 13 UNANIMITE

VI) RECENSEMENT 2025 : CREATION DE 2 POSTES D'AGENT RECENSEUR :

M. le Maire fait part que la commune est concernée par la campagne de recensement pour l'année 2025. Le recensement de la population s'effectuera du 16 janvier au 15 février. La commune étant découpée en 2 districts il conviendra de recruter 2 agents recenseurs. M. le Maire précise qu'un élu ne peut être agent recenseur.

M. le Maire demande à l'assemblée de créer 2 postes d'agents recenseurs qui seront rémunérés au SMIC Horaire sur la base mensuelle de 87 heures.

POUR : 13 UNANIMITE

VII) INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE :

En l'absence de l'avis du Comité Technique sur le projet de délibération, ce point sera remis au prochain conseil municipal.

Mme DEGRAVE fait part de la venue le samedi 30 août du bus des femmes à destination des femmes pour les aider dans leur parcours de soins et les sensibiliser à prendre soin d'elles.

Le bus de l'agglomobile s'est arrêté lundi 16 septembre après-midi à ESTREE-BLANCHE. Il permet aux habitants de s'informer sur les services de l'agglomération mais aussi pour les aider dans leurs démarches administratives. Le prochain passage sur la commune aura lieu le 18 novembre après-midi.

VIII) AGENCE POSTALE COMMUNALE : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

M. le Maire informe l'assemblée que la convention signée avec la poste le 25/09/2015 arrive à échéance le 1^{er} novembre 2024. Il fait part de la mise en place d'une nouvelle convention qui passe d'une indemnité forfaitaire à une indemnité forfaitaire garantie, revalorisée chaque année, complétée par une part variable. Le calcul de la part variable s'effectue sur 2 composantes :

- Sur la base d'une part du chiffre d'affaires des actes de services liés à la mission aménagement du territoire, cette part est déclenchée dès lors que son montant dépasse celui de l'indemnité garantie
- Sur la base d'une rémunération pour vente de services complémentaires déclenchée dès le 1^{er} euro.

La durée de la convention est de 1 à 9 ans, elle n'est plus tacitement reconductible

M. le Maire propose de signer la nouvelle convention de partenariat pour une durée de 9 ans et de stipuler que l'agence postale ne proposera pas à la vente les services complémentaires (offre la poste mobile, tablettes Ardoiz pour seniors, dispositif Veiller sur mes parents..)

POUR : 13 UNANIMITE

IX) RAPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU POTABLE ET DE LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS POUR L'EXERCICE 2023 DE LA CABBALR

Les rapports sont présentés au Conseil Municipal, ceux-ci n'appellent aucune observation.

X) TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES :

Devant la récurrence de certaines familles depuis le début d'année d'un non respect du règlement des services périscolaires : reprise d'enfants à la garderie du soir au delà de l'heure réglementaire, non inscription de l'enfant au restaurant scolaire que l'on « oublie » de reprendre le midi. Ce comportement est jugé incorrect et irrespectueux vis-à-vis des agents et à fortiori quand l'agent a fait la garderie du matin. Il est souhaité que ces comportements soient sanctionnés en majorant les services comme il est fait dans d'autres communes.

Il est proposé :

- de facturer l'heure de garderie au-delà de 18 h 30 à 10 € de l'heure
- de multiplier par trois le prix du repas de cantine non réservé

POUR : 13 UNANIMITE

XI) COLLECTE DES MEGOTS : CONVENTION :

Mme DEGRAVE fait part d'une réunion organisée par la CABBALR sur la collecte des mégots à laquelle elle a assistée.

ALCOME est un éco- organisme agréé par l'Etat dont la mission est de participer à la réduction de la présence des mégots jetés sur l'espace public.

ALCOME propose de travailler avec les communes qui ont la compétence propre par le biais d'une convention.

ALCOME fournit des kits de communication et de sensibilisation à destination du public pour ne plus jeter ses mégots dans la rue, distribue des cendriers de poche, des cendriers et éteignoir à installer.

En contrepartie la commune organisera des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement des espaces publics. Un arrêté devra être pris pour interdire de jeter les mégots sur l'espace public

La commune fournira au bout d'un an un bilan à ALCOME. Pour des raisons écologiques (transports spéciaux), les mégots ne seront pas collectés séparément, ils partiront dans les poubelles noires

ALCOME apportera un soutien financier annuel au titre du nettoyage à hauteur de 0€50 par habitant.

M. RAMOS demande qui videra les mégotiers ? Mme DEGRAVE répond que c'est la commune

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour signer une convention avec ALCOME pour une durée d'un an.

POUR : 13 UNANIMITE

XII) ACCROISSEMENT D'ACTIVITE DES SERVICES PERISCOLAIRES : CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT 15 H HEBDOMADAIRES :

Mme DEGRAVE fait part que depuis la rentrée la cantine est très fréquentée. En moyenne 40 enfants par jour sont présents. L'an dernier, il avait été instauré qu'au-delà de 30 enfants, un adjoint venait renforcer les équipes. Cela arrivait ponctuellement, cette année c'est tous les jours. D'autre part près de la moitié des effectifs sont des petits, ce qui demande une attention particulière lors des trajets et la monopolisation d'une personne pour les aider à manger.

M. le Maire propose de créer un poste d'agent polyvalent de 15 h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre jusqu'au 15 juillet pour renforcer les équipes.

POUR : 13 UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait procéder à l'élagage de la haie du cimetière par l'entreprise FERETZ. Il propose de remplacer la haie par une clôture béton imitation bois sur le même modèle que WITTERNESSE. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour faire un devis pour une clôture béton.

POUR : 13 UNANMITE

M. Le Maire ajoute que la commune pourra solliciter un fonds de concours d'urgence en début d'année, pouvant subventionner l'opération

- M. le Maire informe qu'il a demandé un devis pour l'entretien du parking de la salle polyvalente comprenant nettoyage – taille et tonte. Il propose d'essayer une fois pour voir ce que cela donne.
- Un point sur les inondations de janvier est fait. Mme LEVERT, sinistrée, fait part que son dossier pour prétendre à des dispositifs de lutte contre les inondations (batardeaux, détecteur d'eau dans la cave..) est en cours, elle attend l'attestation de son assurance pour compléter son dossier.
- M. le Maire fait part d'un problème d'évacuation des eaux pluviales rue de l'église malgré les travaux récents de réfection.
- M. le Maire fait part du démarrage des travaux d'assainissement à l'orée du bois. Mme TISON demande si la voirie va être refaite. M. le Maire répond qu'ils ne refont que ce qu'ils ont ouvert. Ainsi il va se rapprocher de la CABBALR et de l'entreprise pour que la commune refasse la voirie en même temps. Un devis va être demandé.
- Un problème de stationnement est évoqué au niveau de la sortie des garages. M. le Maire va se rapprocher de la personne concernée.
- Des travaux de gravillonnage rue du mont Pouret et rue du Transvaal ont été effectués. Reste les marquages à faire.
- Des travaux de borduration ont été faits rue de Théroüanne, une subvention de 13 508€ du Département a été octroyée.
- Des chaises, tables, livres, tapis, armoires ont été achetés pour l'école suite aux inondations. Les armoires ont été achetées à la ressourcerie d'Auchel. Le bureau de l'accueil de la mairie a été mis dans la classe de Mme PARISIS.
- M. le Maire fait part de la demande d'installation d'un primeur sur la commune mais s'interroge sur le lieu. Le problème de stationnement sur la place est évoqué. M. le Maire propose de répondre favorablement. Un rendez-vous avec l'intéressé sera pris pour fixer le lieu.
- Mme TISON fait part de la tenue de l'Assemblée Générale de l'APE le 18 octobre à 18 h à la salle des associations. La marche rose en partenariat avec l'association Ruban rose aura lieu le 20 octobre.
- La CABBALR faire part de l'ouverture du dépôt de candidature pour accueillir le tour des 100 communes. Une commune souhaitant accueillir la course devra participer à hauteur de 25 000 €
- L'APEI de Béthune sollicite une subvention. Le Conseil Municipal répond défavorablement à cette demande.
- M. le Maire fait part de la possibilité de visiter la sucrerie de Lillers. Les personnes intéressées doivent se manifester demain matin en mairie.
- M. le Maire fait part des remerciements de l'EFS pour la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour le don du sang du 04 juillet. 37 personnes ont donné leur sang.

- Mme DEGRAVE fait part de la remise en peinture de toutes les portes de garage et des grilles du cimetière.
- Mme DUFOUR fait part de l'inaccessibilité du trottoir rue de Fléchinelle au niveau des terrains à vendre.
- M. CARPENTIER fait part de l'état du talus rue de la Lacquette appartenant à Mme Vanneville
- Mme TISON s'interroge sur la présence de cailloux au square. M. le Maire répond que c'est du stock à disposition des habitants qui en ont besoin sur demande.
- M. AMMEUX demande ce qui est arrivé à la maison rue de la mairie ayant appartenue à Mme DENEUF EGLISE. Le nouveau propriétaire a procédé à sa démolition, le Département est intervenu à la demande de M. le Maire. Le propriétaire est informé de l'obligation d'effectuer un recul pour la nouvelle construction.
- Mme LEVERT demande où en est le projet de bassin de rétention. M. le Maire répond qu'il a été promis pour fin 2025. M. AMMEUX est sceptique sur cette échéance.
- Mme DUFOUR demande ce que l'on fait pour les crottes de chien ? M. le Maire répond qu'un arrêté a été pris.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.